

Zeitschrift: Cahiers d'archéologie romande
Herausgeber: Bibliothèque Historique Vaudoise
Band: 5 (1976)

Artikel: Une inscription palmyrénienne au Musée de Genève
Autor: Dunant, Christiane
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-835536>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une inscription palmyrénienne au Musée de Genève

Christiane DUNANT

Le hasard d'une visite chez un antiquaire de Genève a permis de découvrir dans son dépôt une plaque de pierre portant une inscription funéraire palmyrénienne. Devant l'intérêt que nous manifestions pour cette pièce, son propriétaire voulut bien en faire don au Musée d'art et d'histoire, où elle est venue compléter de façon heureuse la petite collection de bustes funéraires palmyréniens qui y était déjà conservée¹. Que son donateur veuille bien trouver ici l'expression de notre vive gratitude.

Il nous a paru tout indiqué de publier cette inscription dans les *Mélanges* offerts à Paul Collart, en hommage à son activité à la tête de la Mission archéologique suisse en Syrie, et en souvenir de la fouille du sanctuaire de Baalshamîn à Palmyre.

N° inv. MAH 19806. — Plaque rectangulaire en calcaire dur, gris-jaune, entourée d'un cadre mouluré large de 4 cm. Dimensions: 39,5×45,5×14 cm.; hauteur des lettres: ±2,5 cm. (lignes 1-8), ±2 cm. (lignes 9-10); interligne: ±1 cm. (lignes 1-8), ±0,5 cm. (lignes 9-10). Certaines lignes, plus courtes, sont complétées à gauche par des motifs de remplissage: croix et double cercle concentrique (lignes 1 et 4), double cercle concentrique (ligne 3), feuille de lierre (ligne 2). Excellent état de conservation; traces de peinture rouge dans les lettres, encore très visibles aux lignes 9 et 10. Ces dernières, rajoutées plus tard, comme l'indique la date, ont été gravées en caractères plus petits et moins soignés, presque sous forme d'un *graffito* (fig. 1).

BT 'LM' DNH DY 'BDW
BWLḤ' BR 'TNWRY BR
ḤYRN M'LK 'L YMYN'
WM'LK 'L ŠML' 'BD
'T'QB BR YRH BWL'
'TNWRY WYRHY BR TYMY
BR YRHY LHWN WBNWHN
BŠNT 415
WŠTP TYM' BR YRHY BMNTH ŠM'WN
BR ḤYRN DDH ŠNT 443

Traduction: « Cette maison d'éternité a été faite par Bôlha, fils de Atenouri, fils de Hairan, à droite de l'entrée, et à gauche de l'entrée elle a été faite par Ataqab, fils de Yarhibôla

Abréviations:

RBibl
RTP

Revue biblique (Paris).
H. Ingholt, H. Seyrig, J. Starcky, *Recueil des tessères de Palmyre* (Paris, 1951).

¹ Cf. W. Deonna, *Syria*, 4 (1923), p. 230-232, pl. XXXI-XXXIII; *id.*, *Genava*, 1 (1923), p. 49-54; 9 (1931), p. 111 et n. 1; 20 (1942), p. IV, n°s inv. 17658-17659 (à noter que ces pièces sont en calcaire, et non en marbre, comme indiqué); *id.*, *Catalogue des sculptures antiques du Musée d'art et d'histoire* (Genève, 1924), n°s 164-173, p. 128-137; J.-B. Chabot, *Choix d'inscriptions de Palmyre* (Paris, 1922), p. 127-128; H. Ingholt, *Studier over Palmyrensk Skulptur* (København, 1928), p. 99, 101, 121, 123, 131, 135, 139.

(fils de) Atenouri, et par Yarhai, fils de Taimai, fils de Yarhai, pour eux et leurs fils, en l'an 415 (=103-104 ap. J.-C.). Et Taima, fils de Yarhai, a pris comme associé, pour sa part, Shiméôn, fils de Hairan, son oncle, an 443 (=131-132 ap. J.-C.).»

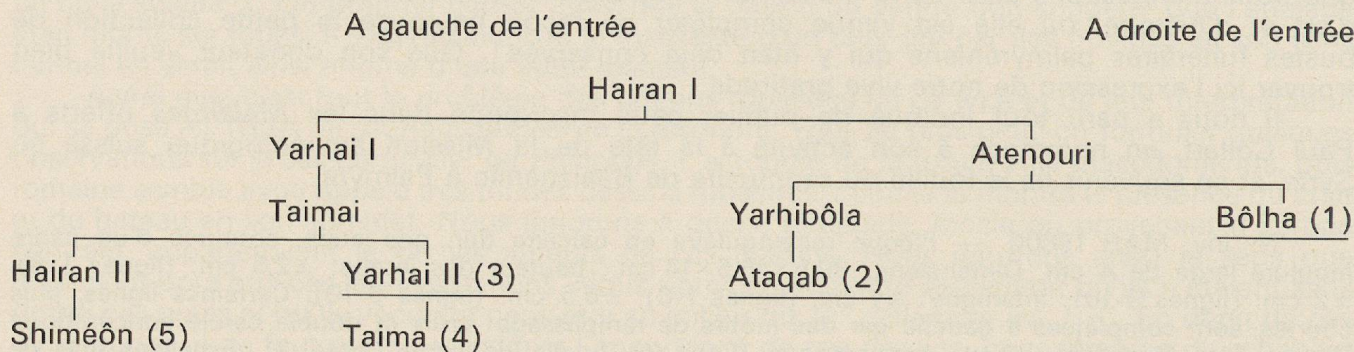
Ce document aurait appartenu à une collection privée d'Alexandrie, mais il est évident qu'il provient originellement d'une des nécropoles de Palmyre. En effet, le calcaire dont est faite la plaque, la forme de celle-ci, avec son cadre mouluré, faite pour être encastrée dans le mur d'un hypogée, au-dessus de la porte d'entrée², la graphie et enfin le formulaire sont caractéristiques de l'épigraphie locale de Palmyre.

Pour les expressions «en entrant à droite, à gauche», lignes 3-4, cf. J. Cantineau, *Grammaire du palmyrénien épigraphique* (Le Caire, 1935), p. 79; en particulier, pour M'LK, «ton entrée», *ibid.*, p. 64.

La forme ŠTP, ligne 9, n'était pas encore attestée en palmyrénien, mais on y connaissait déjà la 3^e personne féminin singulier ŠWTPT, la 3^e personne masculin pluriel ŠWTPW, ainsi que la forme nominale ŠWTPWT, dans d'autres textes funéraires³.

A la dernière ligne de l'inscription, le mot DDH, «son oncle»⁴, pourrait se rapporter grammaticalement soit à Shiméôn, soit à Hairan, Si l'un et l'autre sont possibles, la seconde hypothèse est d'autant plus plausible que l'emploi de la périphrase «fils de son oncle» est fréquente en palmyrénien pour exprimer la notion de cousin germain, qui paraît précisément entrer en ligne de compte ici⁵.

Le tableau généalogique de la famille peut donc s'établir comme suit (les homonymes ont été distingués par des chiffres romains, tandis que les noms des fondateurs et des bénéficiaires du caveau ont été soulignés et ont reçu un numéro d'ordre en chiffres arabes):



Même si Hairan I n'est mentionné qu'une fois parmi les ascendants des fondateurs du caveau, comme grand-père de Bôlha, on peut admettre sans difficulté qu'il était l'ancêtre commun de tous ceux qui y avaient part. Les autres bénéficiaires appartenaient en effet à des générations postérieures, et leur filiation, indiquée seulement jusqu'au grand-père, ne pouvait remonter aussi haut.

D'après les renseignements qu'a bien voulu me fournir M. A. Caquot, et dont je le remercie vivement, cette famille, dans son ensemble, n'est pas encore connue dans la prosopographie de Palmyre. On trouve cependant un Atenouri, fils de Hairan: J. Teixidor, *Inventaire des inscriptions de Palmyre*, XI (Beyrouth, 1965), et trois Shiméôn, fils de Hairan: RTP, n° 12, CIS, II, 4608 et 4308.

Parmi les trois fondateurs du caveau, l'un d'eux, Bôlha, petit-fils de Hairan I, et qui était peut-être alors le chef de la famille, s'était réservé tout le côté droit de l'hypogée, pour lui et ses descendants. Les deux autres, Ataqab et Yarhai II, arrière-petits-fils du même Hairan I, se partageaient le côté gauche. A la génération suivante, le fils de Yarhai II, Taima,

² Pour des plaques analogues *in situ*, cf. H. Ingholt, «Five dated Tombs from Palmyra», *Berytus*, 2 (1935), p. 59 et pl. XXIV, 1 (date: 98 après J.-C.), p. 90 et pl. XXXIX (date: 116 après J.-C.). Pour la forme de la stèle avec cadre mouluré, cf. aussi J. Cantineau, *Inventaire des inscriptions de Palmyre*, VIII (Beyrouth, 1936), nos 59-62, et J.-B. Chabot, *op. cit.*, p. 107 et pl. XXVI, 1.

³ Pour ŠWTPT, cf. J. Cantineau, *Grammaire du palmyrénien épigraphique* (Le Caire, 1935), p. 93 (H. Ingholt, *Berytus*, 2 [1935], p. 93, III, 1); pour ŠWTPW, cf. A. Bounni, *AnnArchSyr*, 11-12 (1961-62), p. 147, n° 1; pour ŠWTPWT, cf. J. Cantineau, *Grammaire ...*, p. 117 (*RBibl*, 39 [1930], p. 548-549, n° 14). Signalons encore le participe passé MŠTTP, dans le *Tarif*, CIS, II, 3913, II, 79.

⁴ Pour le sens de «oncle paternel» pour DD, cf. J. Starcky, *AnnArchSyr*, 3 (1953), p. 159.

⁵ Cf. J. Cantineau, *RBibl*, 39 (1930), p. 536, n° 6: BNY DDHWN, BNY DDH, «les fils de leur oncle, les fils de son oncle»; p. 539, n° 9: BNY DDY, «les fils de mon oncle»; enfin, p. 545, n° 13, 2^e texte, ligne 3, un parallèle à notre texte, avec le mot DDH se rapportant aussi au nom qui le précède directement, comme l'indique sa forme au singulier: LMZBN' WLYRHY WLZBD'TH BNY 'WYDLT DDH, «à Mezzabânâ, à Yarhai et à Zabdateh, fils de son oncle Awidallât».



Fig. 1. Inscription palmyrénienne, texte de fondation d'un caveau funéraire.

associe à la part qui lui revenait de droit — comme le spécifiait la ligne 7, LHWN WBNWHN: «pour eux et leurs fils» — son cousin germain Shiméon, qui n'était pas descendant direct d'un des fondateurs. Pour légitimer sa participation, il fallut donc mentionner cet acte d'association dans l'inscription rajoutée d'une main plus hâtive une trentaine d'années plus tard.

La notion de l'association de nouveaux bénéficiaires à un caveau familial, telle qu'elle est exprimée ici par le verbe ŠTP, est assez rare à Palmyre, puisque, comme nous l'avons vu, elle n'est connue jusqu'à présent que par trois autres documents⁶. Le meilleur parallèle en est le texte d'association de l'hypogée de Shalamallat, daté d'avril 147, publié par A. Bounni, *AnnArchSyr*, 11-12 (1961-62), n° 1, p. 146-148, et repris par M. Gawlikowski, *Recueil d'inscriptions palmyréniennes* (Paris, 1974), n° 24, p. 14: après la mort de Shalamallat, le fondateur du caveau, sa femme et son fils s'associent (ŠWTPW) avec un cousin du défunt. Le cas est donc très semblable au nôtre.

Les deux autres inscriptions présentent des notions plus complexes, qui soulèvent déjà la question du sens à donner aux différents termes employés. On trouve dans l'une, datée de septembre 186⁷, deux verbes réunis, ligne 1: ŠWTPT WRHQT, «elle a pris comme associé et elle a cédé». L'autre, datée de mars 171, que J. Cantineau qualifie de véritable contrat de concession⁸, joint aux notions de donation et de cession contre une certaine somme d'argent (ligne 4: YHBT LH WB^DRT, «elle lui a donné et cédé»)⁹, celle d'association, aux lignes 6 et 7: BŠWTPWT, «en association».

⁶ Cf. *supra*, n. 3.

⁷ H. Ingholt, *Berytus*, 2 (1935), p. 93, III, 1.

⁸ J. Cantineau, *RBibl*, 39 (1930), p. 548-549, n° 14.

⁹ Pour l'interprétation de ce dernier verbe, cf. J. Cantineau, *Inventaire des inscriptions de Palmyre*, VII (Beyrouth, 1931), n° 2, p. 9, et *id.*, *Grammaire ...*, p. 74, 78-79; cf. aussi Ch.-F. Jean-J. Hoftijzer, *Dictionnaire des inscriptions sémitiques de l'Ouest* (Leiden, 1965), p. 39, s.v. B'D.

Il n'est certes pas facile d'établir la distinction entre les différents termes employés à Palmyre pour indiquer l'élargissement du cercle des bénéficiaires d'une part de caveau funéraire, par association, transfert, concession, donation. Les exemples cités ci-dessus nous ont déjà fait connaître quatre verbes utilisés à cet effet. Certains sont assez rares, comme ŠTP, «associer», YHB, «donner»¹⁰, ou n'apparaissent même qu'une fois, comme B'D ou B'R, «céder?». L'un d'eux, en revanche, se retrouve très fréquemment: c'est le verbe RHQ, «transférer, céder, concéder». Il paraît même avoir remplacé, vers la fin du II^e siècle et au III^e siècle¹¹, au moment où les textes de concession se multiplient, un autre verbe employé précédemment, HBR, que certains traduisent par «prendre comme associé»¹², et d'autres, par «céder, vendre», en synonyme de RHQ¹³. Ce dernier sens paraît d'ailleurs confirmé par un texte de concession bilingue¹⁴, où la forme verbale 'HBR à la ligne 2 du palmyrénien est rendue par ἐξεχώρησεν à la ligne 5 du texte grec.

Sans doute existait-il des nuances qui nous échappent encore dans l'utilisation de ces différents verbes, tantôt seuls, tantôt juxtaposés. Ils devaient correspondre à des formes juridiques diverses de cession, de vente ou d'association, où pouvaient aussi entrer en ligne de compte les degrés de parenté plus ou moins proches ou même l'absence de liens de famille.

Le cas qui nous occupe ici paraît en représenter une des formes les plus simples, et les plus anciennes aussi. La nécessité n'était pas encore apparue de devoir afficher par un long texte la nouvelle répartition des *loculi*. Il a suffi d'une brève adjonction de deux lignes au bas du texte de fondation pour signaler l'accession d'un cousin à la copropriété d'une partie du caveau familial.

¹⁰ Cf. entre autres H. Ingholt, *Berytus*, 2 (1935), p. 76, II, 1, et p. 77, III, 1: YHB W'HBR. Le texte de concession bilingue, J. Cantineau, *RBibl*, 39 (1930), p. 546-547, n° 13 B, donne comme équivalent grec de YHB, à la ligne 3: ἔδωκεν [κ]ατά[δ]οσιν.

¹¹ Cf. les remarques de H. Ingholt, *Berytus*, 2 (1935), p. 76 à ce propos; dans les nombreux textes de concession contenus dans cet article, le verbe RHQ apparaît dix-huit fois, et 'HBR seulement quatre fois.

¹² H. Ingholt, *Berytus*, 2 (1935), p. 76, III, 78, IV, 91, II, 95, IV; J. Cantineau, *Grammaire* ..., p. 89.

¹³ Jean-Hoftijzer, *Dictionnaire* ..., p. 81, s.v. HBR.

¹⁴ J. Cantineau, *RBibl*, 39 (1930), p. 532, n° 4 B.